

**HOUPHOUET-BOIGNY (M. Félix)**, *Député du Territoire de la Côte-d'Ivoire.*

*Secrétaire de l'Assemblée Nationale.*

Son élection est validée [13 février 1947] (p. 299). = Est nommé membre : de la Commission du Règlement et du suffrage universel [4 décembre 1946] (p. 51); de la Commission des territoires d'outre-mer [17 décembre 1946] (p. 102), [26 janvier 1948] (p. 195), [18 janvier 1949] (p. 34). Est élu Secrétaire de cette Commission [*J.O.* du 21 décembre 1946] (p. 10803); [*J.O.* du 29 janvier 1948] (p. 965).

#### Dépôts :

Le 18 février 1947, une proposition de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du Conseil général des territoires composant l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française, n° 623. — Le 18 février 1947, une proposition de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites : Conseil fédéral, n° 624. — Le 5 août 1947, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur : 1° la proposition de loi de M. Houphouet-Roigny et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du Conseil général des territoires composant l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française; 2° la proposition de loi de M. Lamine-Guèye et plusieurs de ses collègues tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer les assemblées locales; 3° la proposition de loi de M. Boisdon et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des conseils généraux des territoires de l'Afrique occidentale française; 4° la proposition de loi de M. Devinat et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des conseils généraux des territoires de l'Afrique française (A. O. F., A. E. F., Cameroun, Togo), n° 2245.

#### Interventions :

Prend part à la discussion : des interpellations relatives à la politique française en Indochine [18 mars 1947] (p. 906); — des interpellations relatives aux événements de Madagascar [9 mai 1947] (p. 1541, 1542). — Est entendu au cours du débat sur le règlement de l'ordre du jour : *Assemblées locales en Afrique noire* [22 juillet 1947] (p. 3366, 3367). — Est entendu dans la discussion du projet de loi fixant l'organisation et la compétence des assemblées de groupe en Afrique noire; Art. 41 : *Amendement de M. Félix-Tchicaya relatif aux concessions forestières, agricoles et permis de recherches* [4 août 1947] (p. 3906, 3907, 3908, 3909). — Participe à la discussion : du projet de loi portant statut organique de l'Algérie : *Discussion générale* [20 août 1947] (p. 4504, 4505, 4506); *Ses explications de vote sur l'ensemble de la loi* [27 août 1947] (p. 4734, 4735); de ce projet de loi amendé par le Conseil de la République : *Ses explications de vote sur l'ensemble de la loi* [1<sup>er</sup> septembre 1947] (p. 4815). — Est entendu sur les propositions de la Conférence des Présidents : *Discussion de son interpellation sur l'interdiction par M. Mouragnes, Gouverneur de la Haute-Volta, d'un congrès à Bobo-Dioulasso* [7 décembre 1948] (p. 7407). — Dépose une demande d'interpellation sur l'interdiction de la tenue à Bobo-Dioulasso du Congrès du Rassemblement démocratique africain par le Gouverneur de la Haute-Volta [9 décembre 1948] (p. 7448). — Est nommé *Secrétaire de l'Assemblée Nationale* [11 janvier 1949] (p. 6).

**HUBERT (M. Jean)**, *Député de la Seine (3<sup>e</sup> circonscription).*

Son élection est validée [21 juin 1950] (p. 5082). = Est nommé membre de la Commission de l'éducation nationale [25 juillet 1950] (p. 5914), [23 janvier 1951] (p. 347).

**HUGONNIER (M. Auguste)**, *Député du Rhône.*

Son élection est validée [27 janvier 1949] (p. 172). = Est nommé membre : de la Com-